

## **CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal est convoqué le 11 avril 2014 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Election des délégués au SIVOM Val Clarée Sports Nature, au Syndicat Intercommunal d'Electrification du Briançonnais, au SETUMONT, à l'Association des Communes Forestières, au Centre Communal d'Action Sociale,
- Composition de la Commission Communale des Impôts Directs
- Délégations au Maire
- Délégations aux Adjointes
- Attributions des conseillers municipaux
- Indemnités du Maire et des Adjointes

Val-des-Prés, le 4 avril 2014  
Le Maire, Jean-Michel REYMOND

### **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze et le onze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN  
M. Bernard VACHET à M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

#### **Election des délégués au SIVOM Val Clarée Sports Nature**

Sont élus au premier tour, à la majorité des membres présents et représentés, pour représenter la commune au sein du SIVOM Val Clarée Sports Nature :

Délégués titulaires : MM. Thierry GONON et Jean-Michel REYMOND

Délégués suppléants : MM. Gilbert GONON et Bernard VACHET.

#### **Elections des délégués au Syndicat Intercommunal d'Eclairage public du Briançonnais (SIEpB) et au Syndicat Mixte d'Electricité (SyME)**

Sont élus au premier tour, à la majorité des membres présents et représentés, pour représenter la commune au sein du SIEpB :

Délégué titulaire : M. Thierry BOUCHIE - Délégué suppléant : M. Gilbert GONON

Sont élus au premier tour, à la majorité des membres présents et représentés, pour représenter la commune au sein du SyME :

Délégué titulaire : M. Thierry BOUCHIE - Délégué suppléant : M. Gilbert GONON

#### **Elections des délégués au SETUMONT**

Sont élus au premier tour, à la majorité des membres présents et représentés pour représenter la commune au sein du SETUMONT : M. Pierre ARNOUX et M. Thomas ASCHETTINO

#### **Election des délégués à l'Association des Communes Forestières**

Sont élus au premier tour, à la majorité des membres présents et représentés, pour représenter la commune au sein de l'Association des Communes Forestières :

M. Bernard VACHET et M. Thomas ASCHETTINO.

### **Election des délégués au Centre Communal d'Action Sociale,**

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions : M. Emile ROMAN pour lui-même et pour M. Thierry AIMARD), décide de fixer à quatre le nombre des membres élus par le conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration du CCAS.

Sont élus au premier tour, à la majorité des membres présents et représentés pour faire partie du Conseil d'Administration du CCAS :

Mme Anaïs VACHET, Mme Karine RESSANT, M. René PANCALDI, M. Emmanuel PRAT

### **Composition de la Commission Communale des Impôts Directs**

Délibération reportée.

### **Délégations du Conseil Municipal au Maire**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (le Maire ne participe ni au débat ni au vote) :

- donne délégation au Maire, pour la durée du mandat :
  - pour décider de la location saisonnière des gîtes communaux
  - pour signer les contrats d'assurance
  - pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
  - pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
  - pour intenter au nom de la commune les actions en justice et pour défendre en son nom dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions et pour tous les contentieux. Cette délégation ne trouvera à s'appliquer qu'en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne tous actes conservatoires ou interruptifs de déchéance.
- précise que dans ce cas, les dispositions de l'article L.2122-23 ainsi que celles énoncées s'appliquent.

### **Délégations du Maire aux Adjointes et aux conseillers municipaux**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions : M. Emile ROMAN pour lui-même et pour M. Thierry AIMARD), approuve les délégations suivantes :

- M. Thierry BOUCHIE, 1<sup>er</sup> adjoint, est délégué pour intervenir dans les domaines des Affaires générales et des Finances ;
- M. André CLERC, 2<sup>ème</sup> adjoint, est délégué pour intervenir dans le domaine de l'Urbanisme ;
- M. Thierry GONON, 3<sup>ème</sup> adjoint, est délégué pour intervenir dans les domaines du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme ;
- Mme Karine RESSANT, 4<sup>ème</sup> adjoint, est déléguée pour intervenir dans les domaines de l'Education et de la Vie sociale ;
- M. Aldo DOLCI, conseiller municipal, est délégué pour intervenir dans le domaine des Travaux.

### **Attributions des conseillers municipaux**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions : M. Emile ROMAN pour lui-même et pour M. Thierry AIMARD), désigne les conseillers municipaux suivants :

en tant qu'interlocuteurs auprès des habitants de la commune :

- hameau du chef-lieu : MM. André CLERC et Emmanuel PRAT
- hameau du Rosier : MM. Franck ROMAN et Thomas ASCHETTINO
- hameau de La Vachette : MM. Aldo DOLCI et René PANCALDI.

en association avec le Maire ou l'adjoint délégué, membres des commissions suivantes :

- commission Affaires générales – Finances : M. René PANCALDI
- commission Urbanisme : MM. Thomas ASCHETTINO, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Franck ROMAN, Bernard VACHET
- commission Travaux : MM. Thomas ASCHETTINO, André CLERC, Gilbert GONON, Franck ROMAN, Bernard VACHET
- commission Education – Vie sociale : Mme Anaïs VACHET et MM. Emmanuel PRAT et René PANCALDI

- commission Agriculture, Environnement, Forêts : MM. André CLERC, Gilbert GONON, Franck ROMAN
- questions transfrontalières : M. Jean-Michel REYMOND
- Défense militaire : M. Jean-Michel REYMOND.

### **Indemnités de fonction des élus**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (3 abstentions : M. Emile ROMAN pour lui-même et pour Thierry AIMARD + l'élu concerné qui ne participe ni au débat ni au vote), décide :

- de fixer l'indemnité brute mensuelle du Maire à 1000,55 €, soit 26,32% de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- de fixer l'indemnité brute mensuelle du 1<sup>er</sup> adjoint à 150,16 €, soit 3,95% de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- de fixer l'indemnité brute mensuelle du 2<sup>ème</sup> adjoint à 150,16 €, soit 3,95% de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- de fixer l'indemnité brute mensuelle du 3<sup>ème</sup> adjoint à 300,32 €, soit 7,90% de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- de fixer l'indemnité brute mensuelle du 4<sup>ème</sup> adjoint à 300,32 €, soit 7,90% de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- de fixer l'indemnité brute mensuelle du conseiller municipal délégué aux Travaux à 300,32 €, soit 7,90% de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- précise que le versement des indemnités prendra effet au 14 avril 2014,
- dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2014 du budget général.

Val-des-Prés, le 14 Avril 2014  
Le Maire, Jean-Michel REYMOND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 11 Avril 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

4 Avril 2014

Date d'affichage :

4 Avril 2014

L'an deux mil quatorze et le onze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

M. Bernard VACHET à M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

**OBJET** : Election des délégués au SIVOM Val Clarée Sports Nature

En vertu des articles L. 2121-33 et L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de procéder à une nouvelle élection des délégués de la commune au sein du SIVOM Val Clarée Sports Nature. Ses statuts prévoient 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants.

Sont candidats :

Délégués titulaires : MM. Thierry GONON et Jean-Michel REYMOND

Délégués suppléants : MM. Gilbert GONON et Bernard VACHET

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret :

Nombre de votants (Anaïs VACHET absente) : ..... 14

Nombre de suffrages déclarés nuls : ..... 2

Nombre de suffrages exprimés : ..... 12

Nombre de suffrages obtenus :

M. Thierry GONON : ..... 12 voix

M. Jean-Michel REYMOND : ..... 12 voix

M. Gilbert GONON : ..... 12 voix

M. Bernard VACHET : ..... 12 voix

Sont élus au premier tour, à la majorité des membres présents et représentés, pour représenter la commune au sein du SIVOM Val Clarée Sports Nature :

Délégués titulaires : MM. Thierry GONON et Jean-Michel REYMOND

Délégués suppléants : MM. Gilbert GONON et Bernard VACHET.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 11 Avril 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

4 Avril 2014

Date d'affichage :

4 Avril 2014

L'an deux mil quatorze et le onze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN  
M. Bernard VACHET à M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

**OBJET** : Elections des délégués au Syndicat Intercommunal d'Eclairage public du Briançonnais (SIEpB) et au Syndicat Mixte d'Electricité (SyME)

En vertu des articles L. 2121-33 et L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de procéder à une nouvelle élection des délégués de la commune au sein du SIEpB ainsi qu'au sein du SyME. Les statuts de chacun des organismes prévoient un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Sont candidats au SIEpB : titulaire : M. Thierry BOUCHIE - suppléant : M. Gilbert GONON

Sont candidats au SyME : titulaire : M. Thierry BOUCHIE - suppléant : M. Gilbert GONON

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret pour élire les représentants au SIEpB :

Nombre de votants (Anaïs VACHET absente) : ..... 14

Nombre de suffrages déclarés nuls : ..... 2

Nombre de suffrages exprimés : ..... 12

Nombre de suffrages obtenus :

M. Thierry BOUCHIE : ..... 12 voix

M. Gilbert GONON : ..... 12 voix

Sont élus au premier tour, à la majorité des membres présents et représentés, pour représenter la commune au sein du SIEpB :

Délégué titulaire : M. Thierry BOUCHIE - Délégué suppléant : M. Gilbert GONON

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret pour élire les représentants au SyME :

Nombre de votants (Anaïs VACHET absente) : ..... 14

Nombre de suffrages déclarés nuls : ..... 2

Nombre de suffrages exprimés : ..... 12

Nombre de suffrages obtenus :

M. Thierry BOUCHIE : ..... 12 voix

M. Gilbert GONON : ..... 12 voix

Sont élus au premier tour, à la majorité des membres présents et représentés, pour représenter la commune au sein du SyME :

Délégué titulaire : M. Thierry BOUCHIE - Délégué suppléant : M. Gilbert GONON

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**

**Séance du 11 Avril 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

4 Avril 2014

Date d'affichage :

4 Avril 2014

L'an deux mil quatorze et le onze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

M. Bernard VACHET à M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

**OBJET** : Election des délégués au SETUMONT

En vertu des articles L. 2121-33 et L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de procéder à une nouvelle élection des délégués de la commune au sein du SETUMONT. Ses statuts prévoient deux représentants, qui ne sont pas nécessairement conseillers municipaux, mais qui réunissent les conditions pour l'être. Sont candidats : M. Thomas ASCHETTINO et M. Pierre ARNOUX

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret :

Nombre de votants : ..... 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : ..... 2

Nombre de suffrages exprimés : ..... 13

Nombre de suffrages obtenus :

M. Pierre ARNOUX : ..... 13 voix

M. Thomas ASCHETTINO : ..... 12 voix

M. André CLERC : ..... 1 voix

Sont élus au premier tour, à la majorité des membres présents et représentés, pour représenter la commune au sein du SETUMONT :

M. Pierre ARNOUX et M. Thomas ASCHETTINO

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**

**Séance du 11 Avril 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

4 Avril 2014

Date d'affichage :

4 Avril 2014

L'an deux mil quatorze et le onze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

M. Bernard VACHET à M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

**OBJET** : Election des délégués à l'Association des Communes Forestières

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner deux correspondants pour l'Association des communes forestières des Hautes-Alpes, un titulaire et un suppléant.

Sont candidats :

M. Bernard VACHET, délégué titulaire

M. Thomas ASCHETTINO, délégué suppléant

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret :

Nombre de votants : ..... 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : ..... 2

Nombre de suffrages exprimés : ..... 13

Nombre de suffrages obtenus :

M. Bernard VACHET : ..... 13 voix

M. Thomas ASCHETTINO : ..... 13 voix

Sont élus au premier tour, à la majorité des membres présents et représentés, pour représenter la commune au sein de l'Association des Communes Forestières :

M. Bernard VACHET et M. Thomas ASCHETTINO.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 11 Avril 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

4 Avril 2014

Date d'affichage :

4 Avril 2014

L'an deux mil quatorze et le onze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

M. Bernard VACHET à M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

**OBJET** : Election des délégués au Centre Communal d'Action Sociale

Le Maire rappelle le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif à la composition du conseil d'administration des centres communaux d'action sociale et l'obligation d'en renouveler tous les membres après chaque renouvellement du conseil municipal. Le conseil d'administration comprend le Maire qui en est le président et, en nombre égal, au maximum 7 membres élus en son sein par le conseil municipal et 7 membres nommés par le Maire parmi les personnes désignées par les associations représentatives des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions : M. Emile ROMAN pour lui-même et pour M. Thierry AIMARD), décide de fixer à quatre le nombre des membres élus par le conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration du CCAS.

Une liste unique composée de : Mme Anaïs VACHET, Mme Karine RESSANT, M. René PANCALDI, M. Emmanuel PRAT, est présentée.

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret :

Nombre de votants : ..... 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : ..... 2

Nombre de suffrages exprimés : ..... 13

Nombre de suffrages obtenus :

Mme Anaïs VACHET : ..... 13 voix

Mme Karine RESSANT : ..... 13 voix

M. René PANCALDI : ..... 13 voix

M. Emmanuel PRAT : ..... 13 voix

Sont élus au premier tour, à la majorité des membres présents et représentés pour faire partie du Conseil d'Administration du CCAS :  
Mme Anaïs VACHET, Mme Karine RESSANT, M. René PANCALDI, M. Emmanuel PRAT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 11 Avril 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

4 Avril 2014

Date d'affichage :

4 Avril 2014

L'an deux mil quatorze et le onze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

M. Bernard VACHET à M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

**OBJET** : Délégations du Conseil Municipal au Maire

Le Maire, monsieur Jean-Michel REYMOND, quitte la salle du Conseil.

Monsieur Thierry BOUCHIE, 1er adjoint, rappelle que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire de manière permanente tout ou partie de ses attributions. Le conseil municipal, lorsqu'il donne une délégation d'attribution au Maire dans un des domaines énumérés par l'article L 2122-22 du CGCT, se dessaisit de sa compétence dans ce domaine.

Dans le but de ne pas retarder la marche des services, il demande au Conseil Municipal de donner délégation au Maire dans les domaines d'activité courants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (le Maire ne participe ni au débat ni au vote) :

- donne délégation au Maire, pour la durée du mandat :

- pour décider de la location saisonnière des gîtes communaux
- pour signer les contrats d'assurance
- pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- pour intenter au nom de la commune les actions en justice et pour défendre en son nom dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions et pour tous les contentieux. Cette délégation ne trouvera à s'appliquer qu'en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne tous actes conservatoires ou interruptifs de déchéance.

- précise que dans ce cas, les dispositions de l'article L.2122-23 ainsi que celles énoncées s'appliquent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 11 Avril 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

4 Avril 2014

Date d'affichage :

4 Avril 2014

L'an deux mil quatorze et le onze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

M. Bernard VACHET à M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

**OBJET** : Délégations du Maire aux adjoints et aux conseillers municipaux

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18, qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 4 avril 2014 fixant à quatre le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints du 4 avril 2014,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, le Maire propose de donner délégation aux adjoints et aux conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions : M. Emile ROMAN pour lui-même et pour M. Thierry AIMARD), approuve les délégations suivantes :

- M. Thierry BOUCHIE, 1<sup>er</sup> adjoint, est délégué pour intervenir dans les domaines des Affaires générales et des Finances ;
- M. André CLERC, 2<sup>ème</sup> adjoint, est délégué pour intervenir dans le domaine de l'Urbanisme ;
- M. Thierry GONON, 3<sup>ème</sup> adjoint, est délégué pour intervenir dans les domaines du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme ;
- Mme Karine RESSANT, 4<sup>ème</sup> adjoint, est déléguée pour intervenir dans les domaines de l'Education et de la Vie sociale ;
- M. Aldo DOLCI, conseiller municipal, est délégué pour intervenir dans le domaine des Travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 11 Avril 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

4 Avril 2014

Date d'affichage :

4 Avril 2014

L'an deux mil quatorze et le onze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

M. Bernard VACHET à M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

**OBJET** : Attributions des conseillers municipaux

Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner des conseillers municipaux comme interlocuteurs auprès des habitants de la commune et dans les différents domaines d'activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions : M. Emile ROMAN pour lui-même et pour M. Thierry AIMARD), désigne les conseillers municipaux suivants :

en tant qu'interlocuteurs auprès des habitants de la commune :

- hameau du chef-lieu : MM. André CLERC et Emmanuel PRAT
- hameau du Rosier : MM. Franck ROMAN et Thomas ASCHETTINO
- hameau de La Vachette : MM. Aldo DOLCI et René PANCALDI.

en association avec le Maire ou l'adjoint délégué, membres des commissions suivantes :

- commission Affaires générales – Finances : M. René PANCALDI
- commission Urbanisme : MM. Thomas ASCHETTINO, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Franck ROMAN, Bernard VACHET
- commission Travaux : MM. Thomas ASCHETTINO, André CLERC, Gilbert GONON, Franck ROMAN, Bernard VACHET
- commission Education – Vie sociale : Mme Anaïs VACHET et MM. Emmanuel PRAT et René PANCALDI
- commission Agriculture, Environnement, Forêts : MM. André CLERC, Gilbert GONON, Franck ROMAN
- questions transfrontalières : M. Jean-Michel REYMOND
- Défense militaire : M. Jean-Michel REYMOND.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 11 Avril 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

4 Avril 2014

Date d'affichage :

4 Avril 2014

L'an deux mil quatorze et le onze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Gilbert GONON, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

M. Bernard VACHET à M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

**OBJET** : Indemnités de fonction des élus

Monsieur le Maire rappelle les articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales et la circulaire IOCB1019257C du 19 juillet 2010 fixant les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux applicables à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (3 abstentions : M. Emile ROMAN pour lui-même et pour Thierry AIMARD + l'élu concerné qui ne participe ni au débat ni au vote), décide :

- de fixer l'indemnité brute mensuelle du Maire à 1000,55 €, soit 26,32% de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- de fixer l'indemnité brute mensuelle du 1<sup>er</sup> adjoint à 150,16 €, soit 3,95% de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- de fixer l'indemnité brute mensuelle du 2<sup>ème</sup> adjoint à 150,16 €, soit 3,95% de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- de fixer l'indemnité brute mensuelle du 3<sup>ème</sup> adjoint à 300,32 €, soit 7,90% de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- de fixer l'indemnité brute mensuelle du 4<sup>ème</sup> adjoint à 300,32 €, soit 7,90% de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- de fixer l'indemnité brute mensuelle du conseiller municipal délégué aux Travaux à 300,32 €, soit 7,90% de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- précise que le versement des indemnités prendra effet au 14 avril 2014,
- dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2014 du budget général.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND

## **TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DES ELUS**

(Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité)

<b>Nom de la Collectivité</b>	<b>VAL-DES-PRES</b>
-------------------------------	---------------------

**Population municipale légale : 536 habitants**

**Indiquez ci-dessous la liste des élus percevant une indemnité :**

<b>Fonction de l'élu</b>	<b>Nom, prénom</b>	<b>Pourcentage retenu de l'indice 1015</b>	<b>Pourcentage maximum autorisé<sup>1</sup></b>
Maire	REYMOND J.-Michel	26,32% 1000,55 €	31% 1 178,46 €/m
1 <sup>er</sup> adjoint aux Affaires générales et Finances	BOUCHIE Thierry	3,95% 150,16 €	8,25% 313,62 €/m
2 <sup>e</sup> Adjoint à l'Urbanisme et aux Travaux	CLERC André	3,95% 150,16 €	8,25% 313,62 €/m
3 <sup>e</sup> Adjoint aux Sports – Jeunesse et Tourisme	GONON Thierry	7,90% 300,32 €	8,25% 313,62 €/m
4 <sup>e</sup> Adjoint à l'Education et Vie Sociale	RESSANT Karine	7,90% 300,32 €	8,25% 313,62 €/m
Conseiller municipal Délégué aux Travaux	DOLCI Aldo	7,90% 300,32 €	
TOTAL		2 201,83 €	2 432,94 €

**Merci de préciser ci-dessous les dates des arrêtés de délégation des adjoints et conseillers délégués :**

MM. BOUCHIE Thierry, CLERC André, GONON Thierry et Mme RESSANT Karine, adjoints au Maire, ainsi que M. DOLCI Aldo, conseiller municipal, ont reçu délégation par arrêté du 11 avril 2014.

<sup>1</sup> Les pourcentages maximum autorisés en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2010

